

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai quelques brèves observations à faire. Tout d'abord, je tiens à rappeler les paroles du député de Peace River (M. Cooper).

Les membres du comité ont travaillé en étroite collaboration les uns avec les autres et, du consentement unanime, nous avons convenu au début de la semaine de demander à la Chambre de nous accorder un nouveau délai pour terminer le rapport. Le comité a fait d'énormes progrès dans son étude de l'inscription des démarcheurs professionnels au Canada. L'enjeu est important. Il va sans dire que, au départ, les membres du comité observaient respectivement les consignes de leur parti. Avec le temps, des progrès considérables ont été faits, et le comité a agi dans l'esprit de réforme que nous avons adopté au début de l'année. J'estime que si la Chambre veut bien nous accorder le délai supplémentaire que nous demandons, nous réussirons à préparer un rapport qui prouvera à l'ensemble des Canadiens que le principe de la réforme s'est révélé on ne peut plus efficace.

● (1400)

Je tiens à féliciter le député de Deep River de l'excellent travail qu'il a accompli à titre de président de notre comité. Je crois me faire le porte-parole des trois partis quand je dis qu'il a réussi à se départir de tout sectarisme, surtout lorsque le comité a dû traiter d'une controverse impliquant un ministre de la Couronne. Nous avons dû interrompre pendant deux semaines nos délibérations au sujet de l'inscription des démarcheurs professionnels pour traiter de cette question. Je pense que le président et le greffier ont traversé des moments difficiles à cette occasion-là. À mon avis, ils ont tous deux fait de l'excellent travail. Je voudrais profiter de l'occasion pour le signaler à la Chambre.

Malheureusement, ce retard a eu pour conséquence, entre autres, celle de retarder nos travaux. Le comité a bel et bien étudié les dispositions américaines relatives à l'inscription des démarcheurs, mais à cause du retard dont je viens de parler, la préparation de notre rapport a été différée. Je voudrais me faire l'écho du président et demander aux députés des trois partis d'agréer ce rapport et d'accorder au comité le délai supplémentaire qu'il demande. Je pense que tous les députés seront ravis des bons résultats que nous obtiendrons très certainement.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 560, 573, 582 et 586.

[Texte]

LA SFC INUVIK

Question n° 560—**M. Parry:**

1. Le gouvernement a-t-il offert des prestations réelles à la ville d'Inuvik pour l'indemniser de la disparition de quelque 25 p. 100 de son assise économique à la suite de la fermeture de la station des Forces canadiennes?

2. Le gouvernement envisage-t-il d'exiger le prix du marché pour transférer les installations de la base au Collège Arctic et, dans l'affirmative, comment établira-t-on le prix en question?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale, de l'Emploi et de l'Immigration et des Travaux publics m'informent comme suit:

1. Le Comité interministériel chargé d'étudier les répercussions de la fermeture de certaines stations du réseau CADIN-Pinetree s'occupera également du cas de la SFC Inuvik. Ce comité a été mis sur pied pour apporter toute l'aide possible aux employés et aux collectivités touchés par ces fermetures, par l'entremise de programmes fédéraux actuels appliqués à l'échelon local, tels que le Programme d'aide à la relocalisation et à la mobilité et le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie offerts par Emploi et Immigration Canada.

Le 26 juin 1985, le bureau régional de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest a conclu un accord avec les intéressés en prévision de la fermeture de la station des Forces armées d'Inuvik (comité d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre). La Commission a fourni 20,000 dollars au comité pour l'aider à remplir ses fonctions. Par ailleurs, les habitants d'Inuvik peuvent se prévaloir, maintenant comme après la fermeture de la station en décembre, des programmes de la Planification de l'emploi.

2. Les négociations se poursuivent avec l'administration des Territoires du Nord-Ouest en vue de la vente de la station d'Inuvik au prix du marché, aux fins d'utilisation par le Collège Arctic. La politique actuelle du gouvernement en matière d'aliénation des propriétés excédentaires est d'obtenir le prix du marché, qu'on établit par une évaluation qui tient compte des conditions du marché dans la région, des caractéristiques de la propriété et du régime foncier. L'évaluation de la station des Forces canadiennes d'Inuvik a été confiée à un évaluateur indépendant.

LES RÉGIMES DE PENSIONS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Question n° 573—**M. Gauthier:**

1. D'après le gouvernement, quels sont les renseignements les plus récents disponibles sur le pourcentage des employés du secteur privé qui adhèrent à des régimes de pensions a) non contributifs, auxquels les cotisations nécessaires aux prestations de retraite sont fournies en totalité par les employeurs, b) auxquels les employeurs versent plus de la moitié des cotisations requises des employeurs et des employés?

2. Quel pourcentage moyen des cotisations des employeurs et des employés et des paiements versés pour les prestations de retraite dans le secteur privé est présentement financé par les employeurs?